



Le 15 janvier 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DE LA SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 2025**

Par lettre en date du 15 janvier, le Gouvernement a demandé l'inscription en deuxième et troisième points de l'ordre du jour du mardi 4 février de la suite éventuelle du projet de loi d'urgence pour Mayotte et de la proposition de loi relative à l'exercice de la démocratie agricole.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mardi 4 février 2025 s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 4 février 2025

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote des groupes puis scrutins publics solennels sur la proposition de loi visant à **sortir la France du piège du narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735 rect., 2023-2024) et sur la proposition de loi organique fixant le **statut du procureur national anti-stupéfiants**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (n° 197, 2024-2025)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 février à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 4 février à 12 h 30

- Éventuellement, sous réserve de sa transmission, suite du projet de loi d'**urgence** pour **Mayotte** (procédure accélérée) (A.N., n° 772)

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi relative à l'**exercice** de la **démocratie agricole** (A.N., n° 584)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 janvier matin *
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 4 février en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 février à 15 heures

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 6 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 21 janvier matin et après-midi, mercredi 22 janvier matin * et, éventuellement, jeudi 23 janvier
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 30 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 3 février après-midi, mardi 4 février après-midi et mercredi 5 février matin *
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 h 30
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 février à 15 heures